

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 20 (1948)

Heft: 3

Nachruf: Nécrologie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- b) A quelles conditions la rationalisation des chantiers, la standardisation, la préfabrication peuvent-elles apporter à la construction la précision, la rapidité et l'ampleur de la production industrielle ?
- c) Quel rôle assignez-vous d'une part à l'élément standardisé, d'autre part au travail de l'artisan sur le chantier ?
2. En face de cette évolution, l'architecte doit préciser son attitude.
- a) Quelles possibilités l'architecte a-t-il de lutter avec succès contre les dangers possibles de la standardisation sans tomber dans l'erreur non moins lourde d'un retour au passé ? L'application judicieuse des éléments industrialisés peut-elle conduire à un style architectural qui soit l'expression de notre temps ?
- b) Sa collaboration avec le technicien devenant plus étroite, l'architecte doit-il approfondir ses connaissances techniques ?
- c) Les grands moyens techniques de l'industrialisation semblent ne pouvoir être mis en œuvre que par les collectivités ou par les grandes entreprises.
- L'indépendance traditionnelle de l'architecte est-elle encore concevable ? Une collaboration féconde est-elle néanmoins possible ?

Les auteurs des rapports répondant à ce thème de discussion sont invités à appuyer leur thèse par la présentation de plans, de schémas, de photos susceptibles d'être projetés et reproduits.

Président de la deuxième séance de discussion : M. Marcel LODS, Paris.

Rapporteur : M. W. VETTER, F. A. S., Lausanne.

QUATRIÈME SÉANCE DE TRAVAIL

Jeudi 1^{er} juillet 1948, à 9 h., à l'Aula de l'Université de Lausanne, Palais de Rumine.

Troisième thème de discussion :

L'ARCHITECTE, L'ÉTAT ET LA SOCIÉTÉ

- Comment la profession d'architecte est-elle organisée dans votre pays ? Sous quelle forme votre activité professionnelle s'exerce-t-elle ?
- La clientèle privée de l'architecte tend à diminuer du fait que l'Etat ou les administrations publiques et privées deviennent peu à peu ses mandants les plus importants.
D'autre part, le statut du fonctionnaire exerce un attrait de plus en plus puissant sur l'architecte, au détriment du caractère libéral de son activité.
Voyez-vous un danger à cette situation ? Est-elle un obstacle au libre développement des facultés créatrices de l'architecte ou les encourage-t-elle ?
- L'art de bâtir souffre de la multiplicité croissante des tâches et de la diversité des programmes qui

s'imposent à l'architecte.

La spécialisation ou, sous un autre angle, la création d'équipes d'architectes sont-elles des mesures propres à y remédier ?

- Par l'importance de ses tâches, l'architecte doit occuper, aujourd'hui plus que jamais, une position de premier plan dans la société. Comment rendre cette position plus forte ?

Président de la troisième séance de discussion : M. T. William Olsson, S. A. R., Goeteborg.

Rapporteur : M. H. BAUR, F. A. S., Bâle.

* * *

Le programme des diverses manifestations du congrès et des voyages d'études sera donné dans un prochain communiqué.

Nécrologie

M. Charles Chevalley, architecte S. I. A., à Lausanne, qui avait été nommé membre du Comité de la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, il y a une année, est mort après quelques jours de maladie. Ce jeune architecte, plein de talent et dont la carrière s'annonçait brillante, s'intéressait tout particulièrement au problème du logement et y avait déjà apporté une solution fort heureuse dans la construction d'un groupe d'habitations pour la Société coopérative « Le Simple Logis », à Lausanne.

Le Comité de la Section romande perd en M. Chevalley un précieux collaborateur, une jeune force, une claire intelligence qui n'ont pas eu le temps, hélas, de s'affirmer pleinement.



Le seul porte-mine à 3 couleurs sans mécanisme pour le changement des couleurs.

FABRIQUE SUISSE DE CRAYONS CARAN D'ACHE, GENÈVE

